

Compte rendu de la réunion de bureau du 12 novembre 2016

Cette réunion a fait l'objet d'une convocation en date du 12 octobre 2016

Présents : 5 - ANDRE Brigitte - ARNAUD Denys- BASSI-LEGER Monique - FREZAT Etienne - GUILLARD Paul - LEGER Fernand

Excusés : 1 - BOUTIN Monique - **Absent :** 0 **Pouvoir :** 1. **Secrétaire de séance :** Monique BASSI-LEGER

Point sur le budget 2016 :

Les loyers des exploitants représentent en 2016 la somme de 10032.00 euros.

Les loyers 2015 de JL Miédan-Gros restant impayés nous ont conduits à payer en 3 fois la facture de Bois des Alpes. Après versement de la subvention du Conseil Départemental, nous avons pu régler près de 65% de la facture. A la suite du versement des loyers des exploitants, nous serons en mesure de verser le solde (fin novembre au plus tard). Le solde FEADER n'interviendra qu'au printemps 2017 pour des questions de renouvellement d'un logiciel non fait à ce jour, ce qui est inadmissible. (Les dossiers ne sont plus nationaux mais régionaux).

Délibérations :

Décision modificative N°2 Budget 2016

Le Conseil Syndical, après avoir entendu l'exposé de la Présidente, décide à l'unanimité d'effectuer les modifications suivantes sur le budget 2016 :

INVESTISSEMENT- DEPENSES

C/2188 autres immobilisations corporelles	+ 1 600,00 €
C/020 dépenses imprévues	- 1 600,00 €

FONCTIONNEMENT- DEPENSES

C/022 dépenses imprévues	- 1 500,00 €
C/658 charges diverses de la gestion courante	+ 1 500,00 €

Paiement factures

Règlement de la facture présentée par Ivano CAEDDU pour le débroussaillage réalisé entre La Thuile et La Chapelle d'un montant de 2000.00 euros.

Règlement de la facture de la SEA pour la réalisation des cartes des Conventions d'un montant de 2736.00 euros

Remboursement des frais de déplacements annuels des membres du bureau pour un montant de 272.00 euros.

Le paiement des loyers aux propriétaires interviendra fin novembre pour un montant de 1627.28 euros (Suite au décès de madame MERMIN ses filles souhaitent nous laisser son loyer : 40.45 euros, qu'elles en soient ici remerciées.)

Plateforme de traite route EDF

Le dossier technique demandé à la SEA est maintenant disponible, il a été envoyé à EDF pour accord, à Jérôme Gros pour Natura 2000 et à la mairie de La Léchère pour demande d'autorisation – ou pas -.

Nous attendons les réponses.

Le devis de la SEA se monte à 1740 euros.

Chantier du Crozat :

La visite du chantier par les financeurs s'est déroulée le 15 septembre. Etaient présents François Faraut de la DDT, Jérôme Dupraz du Conseil Départemental et Rémy Magdinier de la SEA. La question de la repousse de l'herbe a été évoquée. Il a été décidé que l'AFP ferait une opération de reensemencement au printemps après tout risque de gelée. A part cet aspect, avis favorable.

Entretien du territoire :

Les membres du bureau se réjouissent d'avoir remis à Carole Gratte une extension de son territoire (entre la Couze et sa bergerie) débarrassée de toutes broussailles et jeunes arbres.

Monsieur Fernand NANTET n'a pas réalisé l'entretien prévu lors de la réunion du 2 septembre Les membres de bureau sont très mécontents, une lettre recommandée lui sera adressée.

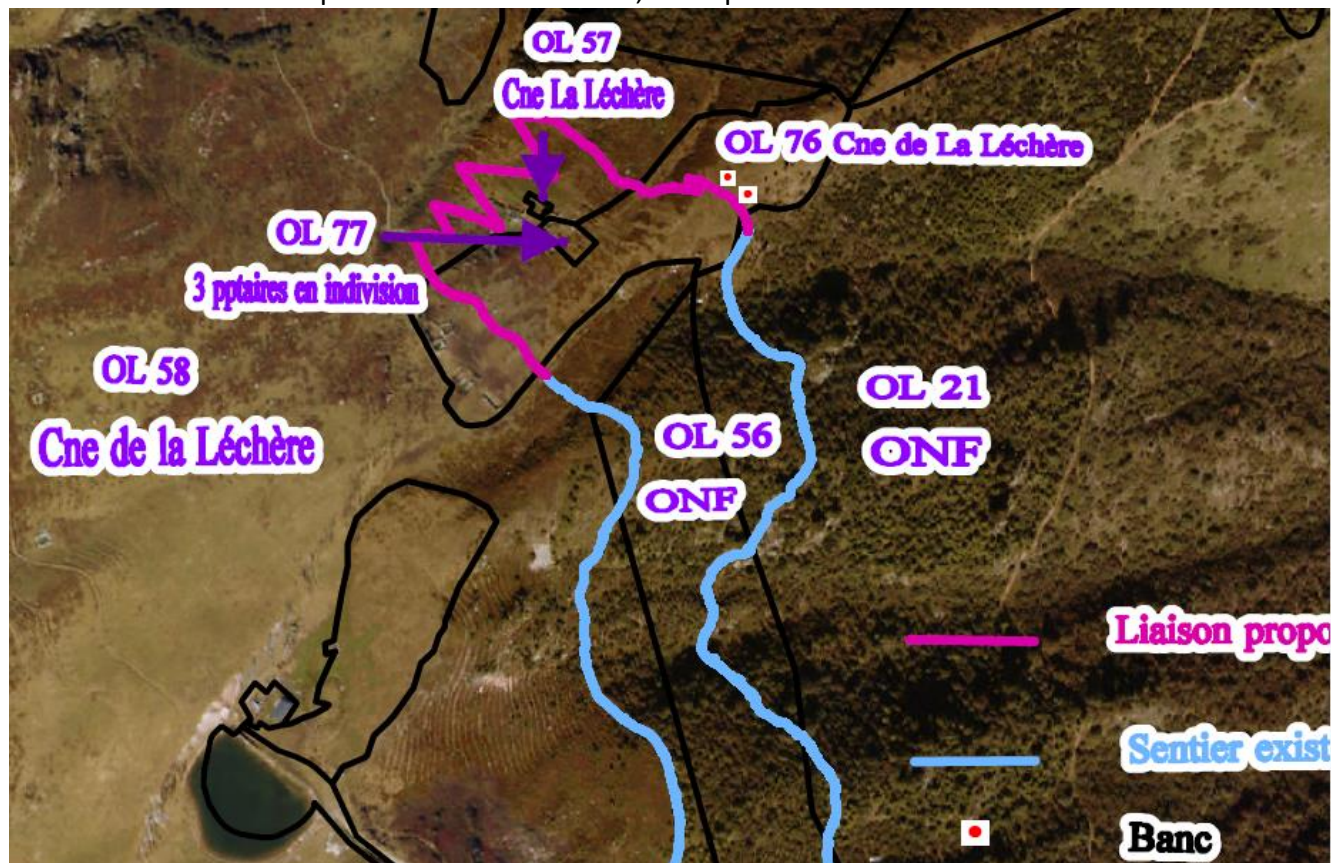
Anne Boisson : Monique BL l'a rencontrée en octobre, elle doit embaucher un salarié en novembre pour effectuer de l'entretien, **il est à noter qu'à ce jour rien n'a été fait.** De plus il vient de tomber 70 cm de neige.....

Divers

Trésorerie Principale de Moutiers.

A deux reprises la trésorerie nous a posé des problèmes : loyers aux exploitants non envoyés malgré des mandats faits dans les temps et dossier à l'huissier non envoyé malgré de nombreuses relances. Un rendez-vous sera pris pour mieux se connaître et comprendre ce qui se passe.

Chemin du RTM, Un nouveau tracé a été décidé (cf. carte ci jointe) au printemps ; les membres du bureau seront sollicités pour donner leur accord, ceci après une réunion d'information.



L'ordre du jour étant épuisé la réunion est close à 11h30

La prochaine réunion est fixée au 27 janvier 2017 pour le budget.

Monique BASSI-LEGER, Présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Monique Bassi-Léger', written over a horizontal line.